Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261004-DE

DÉLIBÉRATION N°2026/10/04

Décision modificative budgétaire n°4

L'an deux mille vingt-six le 13 octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur Laurent VIOLA, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude-Alain WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Mathieu GUÉRIDON / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Yves BLANCHARD / François AMIOT / Anna SCALA / Claude WOZNIAK-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI

Etaient absents : Nadine NAHAS (pouvoir à Xavier EUVERTE) / Véronique TÊTEFORT (pouvoir à Mathieu GUÉRIDON) / Gwenaëlle BRAULT (pouvoir à Cinthia CARLIER) / Frédéric DÉTAVE (pouvoir à Virginie SASSIN) / Nadia AMAR (pouvoir à Daniel ROLLAND) / Laétitia LAHORTE (pouvoir à Céline TURPIN) / Jean-Michel MAZET (pouvoir à Frédéric BESSET) / Christelle TERRE (pouvoir à Sylvie POYÉ) / Estelle SUEUR (pouvoir à Laurent TARASSI)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27	Présents : 18	Procurations : 9	Votants : 27

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026/03/03 du 10 mars 2026 portant vote du budget unique de 2026,

Vu la décision n°2026/09 FIN du 17 avril 2026 portant « M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre » et valant décision modificative n°1,

Vu la délibération n°2026/06/03 du 16 juin 2026 portant « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier »,

Vu la délibération n°2026/06/05 du 16 juin 2026 portant « Décision modificative n°2 »,

Vu la délibération n°2026/07/02 du 7 juillet 2026 portant « Décision modificative n°3 »,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires pour l'exercice 2026,

En dépenses d'investissement concernant :
Principaux investissements :

- Une dépense annulée partiellement pour 2026 qui sera proposée à nouveau à la préparation budgétaire 2027 (coût global 67 k€ qui pourra être diminué d'après nos derniers devis) portant sur :
  - L'installation de pompe à chaleur avec ballons d'eau chaude dans 2 logements privés de la commune en remplacement des chaudières à fioul (- 11 k€).
- Des dépenses supplémentaires portant sur :
  - La réalisation de divisions parcellaires et bornages en prévision de la cession des parcelles AI 43 et AI 44 sises rue du Dernier Bourguignon, ainsi que des parcelles AC 479 et AC 1036 sises Quai d'Aval (+ 6 k€),
  - La sécurisation des installations des sanitaires dans le bâtiment périscolaire Jules Ferry par la réalisation de coffrages et finition des évacuations (+ 5 k€)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 060-216005777-20261013-DEL20261004-DE

Et dépenses de fonctionnement concernant :

- Des dépenses réaffectées (16,75 k€) :
  - Réaffectation des frais de formation des alternants pour la période de septembre à décembre 2026, initialement prévus au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » vers le chapitre 011 « Charges à caractère général » (régularisation comptable).

- Des dépenses réduites (- 10 k€) :
  - Des charges de personnel (012) en diminution par rapport au prévisionnel, en lien avec des choix de réorganisation : ne pas pourvoir des départs poste pour poste.

- Des dépenses supplémentaires (+ 10 k€) :
  - Diverses dépenses pour l'entretien et le maintien en bon état des bâtiments publics : réparation fuite toiture Mairie (+ 4 k€),
  - L'augmentation des prix de carburant (+ 3 k€),
  - La fourniture de fioul pour les logements privés de la commune pour la période hivernale suite au report du remplacement des chaudières par des pompes à chaleur (+ 3 k€).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Dépenses d'investissement				
Opération	**Détail Opération/Compte/Fonction/Service**	**Budget**	**DM**	**Total Budget + DM**
25	25/21352/510/ST BDV	67 000,00 €	-11 000,00 €	56 000,00 €
21	21.13/21351/288/ST BSC	11 000,00 €	5 000,00 €	16 000,00 €
13	13/2111/020/ST URBA	48 837,52 €	6 000,00 €	54 837,52 €
Total Dépenses d'investissement		**126 837,52 €**	**0,00 €**	**126 837,52 €**

Dépenses Fonctionnement				
Chapitre	**Compte/Fonction/Service**	**Budget**	**DM**	**Total Budget + DM**
012	64111/020/SG FIN	62 583,83 €	-4 950,00 €	57 633,83 €
012	64111/020/CO COM	43 275,28 €	-8 250,00 €	35 025,28 €
012	64131/020/ST EV	73 011,76 €	-3 550,00 €	59 461,76 €
012	64131/020/ST EV		-10 000,00 €	
011	6184/020/SG FIN	0,00 €	4 950,00 €	4 950,00 €
011	6184/020/CO COM	0,00 €	8 250,00 €	8 250,00 €
011	6184/511/ST EV	0,00 €	3 550,00 €	3 550,00 €
011	615221/510/ST CTM	185 735,79 €	4 000,00 €	189 735,79 €
011	60621/510/ST CTM	5 256,00 €	3 000,00 €	8 256,00 €
011	60622/510/ST GAR	23 000,00 €	3 000,00 €	26 000,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	**392 862,66 €**	**0,00 €**	**392 862,66 €**

Adopté à l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre
Saint Leu d'Esserent, le 13 octobre 2026
Date de la convocation le 7 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER

MAIRIE de SAINT-LEU d'ESSERENT 60340 OISE

Le Maire,

Laurent VIOLA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS sis 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr